

Agenda administratif 2020-2021 – Implantation d’Auderghem

	Communication des résultats		Contacts parents-professeurs	Rentrée des bulletins (2)
	Relevé de notes (journal de classe) (1)	Bulletin		
1 ^{ère} période	Me 7/10	V 27/11	J 17/9 à 18 h 30 (1 ^{ère} uniquement) Ma 22/9 à 18 h 30 (2 ^{ème} uniquement) L 7/12 et Ma 8/12 de 17h30 à 20h (tous) (3)	V 11/12
2 ^e période	Me 27/1	V 5/3	J 18/3 de 17 h 30 à 20 h sur rdv (3)	V 19/3
3 ^e période	J 22/4	L 7/6		
Examens/épreuves diagnostiques 1 ^{ère} &2 ^e : 16 au 23/6 3 ^e → 6 ^e : 10 au 23/6	Affichage (~19 h) : J 24/6 (3 ^e à 6 ^e) & V 25/6 (1 ^{ère} et 2 ^e) Bulletins : Ma 29/6 à 10 h Remise des prix : Ma 29/6 à 19h30		Ma29/6 de 15 h 30 à 18 h 30, sans rdv (4)	
Examens 2 ^e session : 1, 2 & 3/9			Ve 03/09 à 20 h	

De plus, le J 1/4, réunion de présentation des options : 18 h pour les 2^e, 19 h pour les 4^e.

- (1) Communication, via le relevé des notes du journal de classe, d'évaluations intermédiaires à caractère informatif (la note périodique si la période s'était terminée à cette date). Ces évaluations ne sont habituellement pas disponibles pour les cours à une ou deux périodes par semaine.
- (2) Bulletins à remettre aux professeurs titulaires de classe. Les retards sont sanctionnés.
- (3) Sur rendez-vous à fixer via la page *ad hoc* du journal de classe.
- (4) Consultation des copies, conseils, informations sur les motivations des décisions, ...

En dehors des contacts parents-professeurs, les parents peuvent obtenir un rendez-vous avec un professeur, via le journal de classe de l'élève, par téléphone (02 663 17 02) ou mail (secretariat@arauderghem.be).

Les parents (ou l'élève majeur) qui contestent une décision d'un Conseil de classe de délibération peuvent introduire une demande de conciliation interne, suite à cela, s'ils n'obtiennent pas gain de cause, ils peuvent introduire un recours externe auprès de l'Administration (cf. article 35 du règlement d'ordre intérieur). Les demandes de conciliation interne sont à introduire auprès du chef d'établissement

- pour les décisions prises en juin : le 29/6 entre 15 h 30 et 18 h 30 ou le 30/6 entre 9 h et 10 h (privilégier le 29/6) ;
- pour les décisions prises en septembre : le 7/9 ou le 8/9 entre 9 h et 12 h.

Congés scolaires 2020-2021

- Rentrée scolairemardi 1 septembre 2020
- Fête de la Communauté française dimanche 27 septembre 2020
- Congé d'automne (Toussaint)du lundi 2 au vendredi 6 novembre 2020
- Commémoration du 11 novembre mercredi 11 novembre 2020
- Vacances d'hiver (Noël) du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1^{er} janvier 2021
- Congé de détente (Carnaval) du lundi 15 février au vendredi 19 février 2021
- Vacances de printemps (Pâques) du lundi 5 avril au vendredi 16 avril 2021
- Fête du 1^{er} mai congé le vendredi 30 avril 2021
- Congé de l'Ascensionjeudi 13 et vendredi 14 mai 2021
- Lundi de Pentecôtelundi 24 mai 2021